AIDE-MEMOIRE POUR L'ANNEE LITURGIQUE

L'année liturgique commence le 1er dimanche de l'Avent et se termine après la fête du Christ-Roi (fin novembre).
Elle comprend plusieurs temps liturgiques distincts qui se succèdent ainsi :

- L'Avent (4 dimanches)
- Le temps de Noël (de la Nativité au Baptême du Christ)
- Le début du Temps Ordinaire (jusqu'au Mercredi des Cendres)
- Le Carême (5 dimanches)
- La Semaine Sainte
- Le Temps pascal (de la nuit de Pâques au dimanche de Pentecôte)
- Il est suivi du dimanche de la Trinité et de la Fête du Corps et du Sang du Christ.
- Le Temps Ordinaire (suite et fin) et la fête du Christ-Roi.

Certains dimanches sont consacrés à une intention particulière (Missions, Vocations, dimanche de la Miséricorde, CCFD, Secours Catholique, etc.).

Certaines fêtes sont à date fixe et peuvent donc tomber en semaine, par exemple : Noël, la Toussaint, l'Assomption, etc. D'autres sont mobiles car liées à la date de Pâques, mais le jour est toujours fixe (le dimanche pour Pâques et la Pentecôte, le jeudi pour l'Ascension).

Les fêtes du Seigneur à date fixe (Présentation, Transfiguration, Croix glorieuse) ont préséance sur les dimanches du temps ordinaire (si elles tombent un dimanche). Idem pour certaines solennités : Nativité de St Jean-Baptiste, St Pierre et St Paul, Assomption, Toussaint, Dédicace du Latran, Fidèles défunts.

Le cycle des lectures se fait sur 3 ans (années A, B et C). Cependant, certaines lectures sont les mêmes quelle que soit l'année. Ex : Noël, l'Epiphanie, la Toussaint…). Pour d'autres fêtes, les lectures varient selon les années A, B et C.

♫ **<u>En ce qui concerne le chant</u>** :

- On ne chante pas le Gloire à Dieu pendant l'Avent car c'est le chant des anges à Noël.
- On ne chante pas l'Alleluia pendant le Carême. Idem pour le Gloire à Dieu, sauf le Jeudi-Saint.

Il serait souhaitable <u>d'unifier les temps liturgiques</u>, par exemple en choisissant le même ordinaire de messe, la même acclamation à l'Evangile (dont les versets changent selon les dimanches).

Et bien sûr, de marquer des temps comme l'Avent, le temps de Noël, le Carême, le Temps pascal, par le choix d'un répertoire approprié pour les chants du Propre.

- Il est important de ne pas occulter le sens du temps liturgique ou de la fête par des chants de louange ou des cantiques de dévotion sans aucun lien avec eux ni avec la liturgie du jour. Par exemple, à la fin de la messe de l'Ascension, un cantique qui chante la gloire de Marie au ciel (sans référence à la fête) sous prétexte qu'on est au mois de mai (lequel n'est pas un temps liturgique).

Il est bon également que certains chants reviennent chaque année pour marquer justement ces repères dans l'année liturgique. Cela n'exclut pas d'apprendre de nouveaux chants s'ils valent la peine d'être inscrits au répertoire paroissial pour ces différents temps et fêtes.

Pour aller plus loin, on peut repérer que le 3e dimanche de l'Avent est celui de la joie et le 4e dimanche de l'Avent davantage centré sur Marie qui attend la naissance de Jésus. Le 1er dimanche de Carême, l'évangile parle toujours de la tentation de Jésus au désert, tandis que le 2e dimanche de Carême, c'est la Transfiguration. Le choix des chants se fera donc en conséquence. De même, le 3e dimanche de Carême A où on évoque la rencontre de Jésus avec la Samaritaine.

S'il y a des catéchumènes qui seront baptisés à Pâques, on peut aussi remplacer les lectures des dimanches de Carême B et C par celles de l'année A.